

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Pascal Uehlinger, Helena Rigotti, Patrick Malek-Asghar, Murat-Julian Alder, Raymond Wicky, Beatriz de Candolle, Pierre Nicollier, Véronique Kämpfen, Fabienne Monbaron, Philippe Morel, Pierre Conne

Date de dépôt : 17 mars 2022

Proposition de motion

Déposons et récupérons nos plaques d'immatriculation dans nos offices postaux

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le contact privilégié des administrés avec les offices postaux de leur quartier ou de leur village ;
- la possibilité d'externaliser certaines tâches exercées par l'office cantonal des véhicules (OCV) ;
- le fait que le service des automobiles et de la navigation (SAN) du canton de Vaud offre la possibilité aux administrés de récupérer, respectivement déposer, leur plaque d'immatriculation de véhicule dans les offices postaux ;
- que le canton du Valais offre également cette possibilité ;
- que l'OCV gère près de 400 000 dossiers par année et un parc de 319 000 véhicules¹ ;
- qu'on peut supposer le nombre de déposes et de retraits de plaques comme étant relativement conséquent, sur la totalité de ce parc automobile ;

¹ <https://www.ge.ch/dossier/vehicules-conducteurs>

- que les guichets de l’OCV ne sont ouverts que de 7h30 à 16h00, empêchant ainsi bon nombre d’administrés, notamment les travailleurs, de s’y rendre,

invite le Conseil d’Etat

à mettre en place, en collaboration avec l’office cantonal des véhicules et les services de la Poste, la possibilité pour les habitants de déposer et récupérer leurs plaques d’immatriculation dans les offices postaux du canton, en particulier dans les zones hors de l’hypercentre et des centres urbains.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'office cantonal des véhicules gère un parc automobile relativement conséquent, près de 319 000 véhicules, et près de 400 000 dossiers par année.

Sur ce chiffre, on peut estimer qu'un nombre tout aussi important concerne les dépôts, respectivement les prises/reprises de plaques des véhicules des différents usagers de notre canton.

Certains cantons, comme Vaud et le Valais, ont mis en place la possibilité, pour les administrés, de procéder au dépôt et à la reprise de plaques dans les offices postaux de ces deux cantons, moyennant un émolument identique à celui qui serait réglé pour la même prestation auprès de leurs services cantonaux des automobiles et de la navigation.

Au vu des horaires pratiqués par l'OCV, soit une ouverture de 7h30 à 16h00, de nombreux administrés se trouvent dans l'impossibilité d'accéder à l'OCV à Carouge, en particulier les travailleurs, pour qui les horaires ne le permettent tout simplement pas, sauf s'ils posent un congé afin de pouvoir procéder au dépôt/à la reprise de plaques. Cette difficulté se retrouve aussi pour des administrés qui habitent dans des zones plus excentrées du canton, par exemple des administrés vivant ou travaillant à Versoix, Satigny ou du côté des communes de la rive gauche, comme Jussy.

La plupart de ces communes sont dotées d'un office postal, soit directement dans la commune, soit dans une commune limitrophe. Offrir la possibilité aux administrés de déposer voire récupérer leurs plaques dans ces offices postaux permettrait un gain de temps non négligeable, mais aussi renforcerait l'attractivité de ces mêmes offices postaux.

D'autant que d'autres cantons romands offrent cette possibilité, cela montre donc que c'est une possibilité qui fonctionne pleinement. On pourra rétorquer que ces cantons sont plus étendus que Genève, pourtant ils concentrent à la fois plusieurs centres du service des automobiles et de la navigation mais permettent en outre le dépôt et la reprise de plaques dans les offices postaux. Vaud concentre par exemple 5 guichets du service des automobiles et de la navigation, répartis dans toutes les régions du canton, mais permet également le dépôt dans les offices postaux.

Si Genève a mis en place également l'envoi des plaques via courrier postal, organiser le dépôt et la reprise des plaques dans les offices postaux du canton ne nécessiterait pas une organisation conséquente.

Au contraire, cela ne ferait que renforcer le service public offert aux administrés, l'attractivité de ces mêmes offices postaux, la qualité de la prestation et montrerait que Genève est toujours en recherche de solutions permettant de faciliter le quotidien des administrés.

Par ailleurs, il convient de ne pas négliger l'impact environnemental d'avoir des personnes bloquées dans la circulation pendant plusieurs heures, simplement pour le dépôt ou la reprise de plaques, à l'heure où le canton se positionne en matière climatique et de baisse des émissions de gaz à effet de serre, alors qu'une décentralisation permettrait de faciliter le quotidien des administrés, un gain de temps non négligeable et un impact environnemental moindre.

Au vu de ces explications, les auteurs vous remercient, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un accueil favorable au présent texte.